

SEANCE DU 20 MAI 2022

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

*Membres en
exercice : 13*

Corum : 5

Présents : 10

Absents : 3

Pouvoirs : 2

Votants : 12

L'an deux mil vingt-deux, le vingt mai à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le treize mai deux mil vingt-deux, se sont réunis à la Maison du village d'Hébécourt, sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire

Etaient présents :

BEURAIN Gérard,
DESMOLINS Sylvie,
DOLLÉ Stéphanie
FENÉ Marie-Laure
FLEURY Elodie,
HANNE Gaëlle,
LANGLOIS Didier,
LETIERCE François,
HERPIN Véronique,
POTTEZ Nadège

Absents Excusés:

DUPONT Xavier, (*Pouvoir F. Letierce*)
FATTORE Christelle, (*Pouvoir V. Herpin*)

Absents :

VIDAL Véronique,

Secrétaire de séance:

Marie Karine CORRE.

Sommaire de la séance du 20 mai 2022 :

1. *Approbation de la séance du 15 avril 2022*
2. *SIVoS - Participation AMO*
3. *Mandats / Compromis*
 - a. *Rue des Landes*
 - b. *Chemin du Tilleul*
4. *Rétrocession parcelle ZE18*
5. *Questions diverses*

Délibérations n° :

- | | |
|---------|---|
| 28/2022 | SIVOS - Participation AMO |
| 29/2022 | Mandats / Compromis ventes - rue des Landes |
| 30/2022 | Mandats / Compromis ventes - chemin du Tilleul |
| 31/2022 | Abrogation délibération 21/2015 et 23/2015 |
| 32/2022 | Remboursement Boulangerie du Parvis - Ledistribpain |

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal ayant précédemment pris connaissance du compte rendu du 15 avril 2022 ;

APPROUVE ledit compte rendu à l'unanimité.

2- SIVoS - PARTICIPATION AMO

Considérant l'adhésion de la commune au SIVoS de Mainneville ;

Considérant le projet de restructuration des écoles dudit SIVoS ;

Considérant les diverses réunions effectuées en collaboration avec le CAEU27 concernant ledit projet ;

Considérant la nécessité de recours à une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la définition dudit projet selon des critères pré-établis et d'accompagnement du CAUE27 pour le choix dudit AMO ;

Vu la délibération 15-2021 du SIVoS de Mainneville ;

Vu le coût de cette prestation estimé à 22 100€ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE que la participation liée au coût de cette prestation soit prise en charge par la commune, au prorata de son nombre d'habitants, selon convention de participation,

PRECISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2022, soit 7500€,

DONNE tout pouvoir au maire pour la signature de ladite convention,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 28/2022

3- MANDATS / COMPROMIS VENTES

a) Rue des Landes

Vu la délibération 14/2022 actant de l'acquisition du bien sis 20 rue des Landes, à Hébécourt ;

Vu la délibération 27/2022 actant de la division en 2 lots dudit bien pour la création d'un terrain à bâtir ;

Vu le plan de division définitif du géomètre ;

Considérant les estimations proposées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de la vente par mandats simples, aux prix minimums de :

PARCELLE	SUPERFICIE	DESIGNATION	PRIX NET VENDEUR MINIMUM
Lot A - B370p	935m ²	Terrain nu	55 000 €
Lot B - B369 + B370p	774m ²	Habitation ≈ 80m ² + terrain	135 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer des mandats de vente relatifs auxdites parcelles ;

DONNE tout pouvoir au maire pour signer tout compromis de vente concerné par lesdites parcelles, égal ou supérieur aux prix net vendeur susvisés ;

DIT que les ventes définitives feront l'objet d'une délibération spécifique ;

ADOpte la présente délibération par :
1 ABSTENTION - 0 CONTRE - 11 POUR

Délibération 29/2022

b) Chemin du Tilleul

Vu la délibération 15/2022 validant le découpage et conditions d'acquisition du bien sis chemin du tilleul ;

Vu le plan de division définitif du géomètre ;

Considérant les estimations proposées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de la vente par mandats simples, au prix minimum de :

PARCELLE	SUPERFICIE	DESIGNATION	PRIX NET VENDEUR MINIMUM
B 446p B 551p ze50p	1 122m ²	Terrain nu	50 000€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer des mandats de vente relatifs à ladite parcelle ;

DONNE tout pouvoir au maire pour signer tout compromis de vente concerné par ladite parcelle, égal ou supérieur au prix net vendeur susvisé ;

DIT que la vente définitive fera l'objet d'une délibération spécifique ;

ADOpte à l'unanimité la présente délibération.

Délibération 30/2022

4- RETROCESSION PARCELLE ZE18

a) Historique

Pour faire suite à une doléance formulée en mairie par M. SOUDAY, concernant la parcelle (ZE18 - 88m² - ex-calvaire de la Mare) jouxtant sa propriété, non entretenue cette année, un historique du dossier a été repris :

- *La Mare : Travaux d'enfouissement SIEGE, création d'une placette pour mettre en valeur du calvaire et faciliter la circulation.*
- Délibération 21/2015, actant de la rétrocession du calvaire de la Mare et de la parcelle ZE18, de la part de Mme CONFAIS à la commune, en contrepartie de son entretien.
- Délibération 23/2015, actant de la rétrocession de ladite parcelle à M. et Mme SOUDAY
- Inauguration en octobre 2016 de la placette de la Mare, nouvel emplacement du Calvaire
- Retrait en 2022, suite à révision du cahier des charges du contrat d'espaces verts, de l'entretien de la parcelle nue ZE18.

M. SOUDAY a également réitéré son souhait d'acquisition de ladite parcelle comme convenu en 2015, afin qu'il en garantisse l'entretien.

Or, la décision 21/2015 n'a jamais été suivie de signature d'acte notarial.

La parcelle ZE18 est toujours propriété de Mme CONFAIS.

Ainsi, la commune se mettra en relation avec Mme CONFAIS afin que les accords de 2015 avec la commune reviennent au bénéfice de M. et Mme SOUDAY.

b) Abrogation délibérations 21 et 23/2015

Compte tenu du déplacement du Calvaire de la Mare

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ABROGE les délibérations 21/2015 et 23/2015

ADOpte à l'unanimité la présente délibération.

Délibération 31/2022

5- QUESTIONS DIVERSES

POINT URBANISME

DP 21 A0023 - LE BASTARD - Aménagement garage en pièce de vie => NON-OPPOSITION 21/04/2022

22 A0009 - MONTAUDOUIN - Clôture
=> NON-OPPOSITION 12/05/2022

22 A0010 - COP ECOLOGIE - Isolation extérieure
=> NON-OPPOSITION 21/04/2022

22 A0011 - CUVILLIER - Panneaux Photovoltaïques => NON-OPPOSITION 21/04/2022

22 A0012 - PAINBOUIN - Clôture
=> NON-OPPOSITION 25/04/2022

22 A0013 - MARAIS - Pergola
=> NON-OPPOSITION 05/05/2022

22 A0014 - HANNE - Création menuiserie sur dépendance ouverte => AVIS FAVORABLE

22 A0015 - SPRINAR - Fenêtres de toit
=> NON-OPPOSITION 12/05/2022

22 A0016 - ROUSSEAU - Portail/Clôture
=> NON-OPPOSITION 12/05/2022

22 A0017 - MOUQUET - Portail/Portillon
=> AVIS FAVORABLE

22 A0018 - SCI CONDORS - Division
=> NON-OPPOSITION 20/05/2022

22 A0019 - SL SERVICES - Isolation extérieure
=> NON-OPPOSITION 19/05/2022

22 A0020 - ISO 21 ET CO - Panneaux
Photovoltaïques => AVIS FAVORABLE

CUB 17 A0005 - DG INVESTISSEMENT
=> Toujours en cours

20 A0025 - JOUYET (VOELTZEL)
=> Toujours en cours

21 A0003 - LE COMPTE (RUELLE)
=> Toujours en cours

21 A0035 - AGENCE LEBLANC
=> OPERATION REALISABLE 13/05/2022

22 A0005 - GEOMETRE CORRE
=> En cours

22 A0010 - MARAIS
=> AVIS FAVORABLE

PC 21 A0009 - OUDIN - Garage
=> Sans suite

21 A0010 - RAVITON / MOUNICHY - Maison
individuelle => ACCORD 26/04/2022

21 A0011 - LE COCQ - Extension
=> Toujours en cours

22 A0001 - AFONSO MARTINS - Maison individuelle => En cours

22 A0002 - DA COSTA AMORIN - Maison individuelle => AVIS CONTROVERSÉ

DIA Néant

Distributeur de pain

Vu la demande de la Boulangerie du Parvis d'Etrépagny, d'une prise en charge de la location de la machine « *ledistribpain* » située à Hébécourt, à raison de 50% du loyer mensuel durant 12 mois ;

Considérant la proposition de la commune pour une durée de 3 mois ;

Vu l'accord des demandeurs sur cette période ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

REMBOURSERA à la boulangerie du Parvis, 50% des 3 premiers loyers mensuels, de la machine « *ledistribpain* » situé sur son territoire communal, sur justificatif de facturation,

ADOpte à l'unanimité la présente délibération.

Délibération 32/2022

Maison du village

Renouvellement vaisselles et réfrigérateurs à prévoir

Rappels effectués / à effectuer

- Nuisances (aboiements)
- Haies - Taille / implantation
- Stationnement place de la Mairie

La séance est levée à 21h15

François LETIERCE

BEURAIN Gérard

DESMOLINS Sylvie

DOLLÉ Stéphanie

~~DUPONT Xavier~~
(Pouvoir F. Letierce)

~~FATTORE Christelle~~
(Pouvoir V. Herpin)

FENÉ Marie-Laure

FLEURY Elodie

HANNE Gaëlle

HERPIN Véronique

LANGLOIS Didier

POTTEZ Nadège

~~VIDAL Véronique~~